

Procédure normale : Demande d'un tiers et 2 certificats médicaux (ex HDT classique)

Loi 2011-803 du 5 juillet 2011

SOINS PSYCHIATRIQUES A LA DEMANDE D'UN TIERS

CERTIFICAT MEDICAL

Procédure normale – article L.3212.1 du C.S.P.

Je soussigné(e), Docteur médecin libéral (adresse)
....., ou médecin à l'hôpital
.....(adresse).....
certifie avoir examiné **M./Mme** le, né(e)
le, domicilié(e)
et avoir constaté (description)

.....
.....
.....

J'estime que son état de santé impose des soins immédiats assortis d'une surveillance constante en milieu hospitalier. Ses troubles rendant impossible son consentement, M./Mme doit être admis(e) à la demande d'un tiers au Centre Hospitalier (selon sectorisation), conformément au 1° du II de l'article L.3212.1 du Code de Santé Publique.

A ma connaissance, je ne suis ni parent ni allié, au quatrième degré inclusivement, des personnes suivantes :

- Directeur de l'établissement d'accueil
- Médecin ayant établi le second certificat
- Personne ayant demandé l'hospitalisation du patient ou patient hospitalisé.

Fait à, le